

Département du NORD
Arrondissement de DUNKERQUE
Canton d'HAZEBROUCK
COMMUNE D'HAVERSKERQUE

Envoyé en préfecture le 21/02/2024
Reçu en préfecture le 21/02/2024
Publié le
ID : 059-215902933-20240219-002_2024-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 002_2024

Séance du lundi 19 février 2024

L'an deux mil vingt-deux,
Le lundi dix-neuf février à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni salle Victor DEHAINE d'Haverskerque, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 14 février 2024 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, Maire-adjoints ; M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, M. Christophe LOUVEAU, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. Eddy ROLIN, Maire-adjoint, ayant donné procuration à Mme Catherine WILLEMS ;

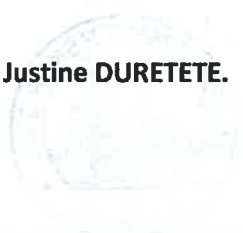
Mme Catherine GOEDGEBUER, conseillère municipale déléguée, ayant donné procuration à M. Franky SALON;

M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, ayant donné procuration à Jocelyne DURUT

Était absent :

M. Bertrand TRINEL, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Justine DURETETE.



Fin de la séance : 20h30

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Délibération 002_2024

OBJET : REMUNERATION DES ANIMATEURS DANS LE CADRE DE L'ALSH

Madame le Maire informe le conseil municipal du fonctionnement des ALSH d'avril et de juillet.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(14 voix POUR)

- **REMUNERER** le personnel en application de la filière animation de la fonction publique territoriale selon les fonctions assurées selon les activités comme détaillé dans le tableau ci-dessous

FONCTION	ALSH AVRIL ET JUILLET
Rémunération forfaitaire (par jour)	
Animateur BAFA	68€
Animateur Stagiaire	57€
Animateur non diplômé mais avec expérience	45€
Animateur non diplômé sans expérience	35€

- **ACCORDER** des indemnités de nuit de camping de 10€ la nuit

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT
Maire d'HAVERSKERQUE

